

MAIRIE SAINT-GAULTIER

9 place de l'Hôtel de Ville
36800 Saint-Gaultier

Tél : 02 54 01 66 00



Communauté de communes
Brenne - Val de Creuse



RÈGLEMENT INTERIEUR **Accueil de Loisirs Vacances d'été** 2024 (à conserver)

1) CONDITION D'ADMISSION DES ENFANTS

La capacité de l'accueil de loisirs est de 50 enfants par semaine (+12 qui participeront aux séjours-courts.)

L'accueil de Loisirs est ouvert du **lundi 08 juillet au vendredi 02 août**, en priorité aux enfants de 4 à 15 ans habitants la commune de Saint Gaultier ou le territoire de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse. (L'inscription se fera à la semaine.)

Horaires d'ouverture :

- Les horaires du centre sont fixés pour le bon fonctionnement des activités et du rythme de l'enfant de 9h00 à 17h00.
- Une garderie est assurée tous les matins de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30 (dernier délai).

La structure est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés.

2) INSCRIPTION

Il est impératif d'inscrire les enfants au plus vite car seulement les 50 premiers dossiers complets et réglés par semaine ou au mois seront retenus.

Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera accordé sauf sur présentation d'un certificat médical.

Dans ce cas, la commune de Saint Gaultier se réserve le droit de conserver **30% du séjour par enfant**,

L'inscription sera validée lorsque le dossier sera complet et la facture acquittée.

Aucun enfant ne sera accepté si cette dernière n'a pas été effectuée précédemment.

3) SÉJOUR DE L'ENFANT

a) L'accueil de l'enfant

Les personnes qui amènent l'enfant doivent l'accompagner à l'intérieur de la structure et s'assurer de sa prise en charge par les animateurs.

b) Effets personnels

Tous les effets seront marqués au nom de l'enfant. Pour les plus jeunes, prévoir son ou ses objets favoris (doudou, peluche) et un change au cas où.

La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant à l'enfant. Pour cela, éviter les objets de valeur : bijoux, habits coûteux, téléphone...

c) Goûter et repas

- les repas sont fournis par le centre.
- les goûters sont également fournis par le centre.

d) Photos

L'accueil de loisirs dispose (si vous avez signé l'autorisation) des droits images et sons de l'enfant se trouvant sur les enregistrements réalisés lors des activités et ne peut les utiliser que **dans le strict cadre de ses missions et dans le respect de l'enfant**, pour leur représentation et leur reproduction par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour (photographies, internet, vidéo...)

Transports : Pour les sorties, différents modes de transport pourront être utilisés : transporteur privé, véhicule du directeur, des animateurs, des bénévoles ou des parents accompagnateurs.

La piscine : Maillot de bain obligatoire (ou slip de bain pour les garçons, pas de caleçon), serviette de bain marquée.

Accompagnement :

Les animateurs seront les accompagnateurs des projets d'enfants et proposeront des activités diverses auxquels **les enfants auront le choix de participer ou pas**. Tout sera mis en place pour que chaque enfant vive ses vacances à son rythme. Les enfants retrouveront aussi la piscine, les jeux d'eau, les balades...

A prévoir :

- gourde, crème solaire, casquette, maillot de bain et serviette (pour jeux d'eau)
- baskets, imperméable,
- pour les plus jeunes, apportez une serviette de bain pour la sieste et doudou si besoin

4) MALADIES ET ACCIDENTS DES ENFANTS

- Si l'enfant est malade, les parents préviennent dès que possible la direction.
- La direction se réserve le droit d'apprécier si l'état de l'enfant est compatible avec sa présence dans la structure.
- Il est recommandé de faire prescrire les médicaments en deux prises (matin et soir à la maison.) Si l'enfant doit les prendre dans la journée, il faudra joindre obligatoirement l'ordonnance accompagnée des prescriptions et avoir **l'accord écrit des parents**.
- Si l'enfant a eu un problème de santé au domicile, les parents sont tenus de le signaler à la direction en précisant les médicaments administrés ou les soins prodigués.
- En cas de température supérieur à 38°, un responsable légal devra venir le chercher.
- En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera réadmis que sur présentation d'un certificat médical de guérison ou de non-contagion.
- En cas de problème, d'incident, d'accident durant sa présence au centre, les parents sont prévenus dans les meilleurs délais par la direction et autorisent celle-ci, en cas d'urgence, à contacter les services compétents.

5) SEJOURS-COURTS

Deux séjours-courts sont organisés (sous tentes), pour les enfants nés entre 2015 et 2009, avec des activités prévues pour chaque séjour.

Il n'y aura pas de réunion d'information mais vous pourrez poser toutes vos questions à l'adresse suivante : alhsaintgaultier@yahoo.com ou suivre les informations sur le groupe Facebook

Lors de la réservation, les parents doivent fournir les mêmes renseignements que pour l'accueil de loisirs, nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant

En cas de problèmes sanitaires rencontrés par l'équipe durant le séjour (épidémies, maladies contagieuses, etc.) la responsable du séjour peut prendre la responsabilité d'écourter le séjour pour le bien-être des enfants (malades et non malades), après en avoir informé la direction et les organisateurs.

Les animateurs pourront être amenés à transporter les enfants dans leur voiture personnelle (souci de santé, approvisionnement alimentaire...).

- 1) Du 08 au 12 juillet
- 2) Du 15 au 19 juillet

Les enfants seront encadrés par 3 animateurs.

6) PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACCUEIL

Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial, et s'échelonnent de 61 € à 71 € pour une semaine à l'accueil de loisirs et de 72 € à 85 € pour une semaine de séjour-court.

Le paiement sera effectué dès l'inscription de l'enfant auprès de la mairie de Saint Gaultier.

En outre, il est indispensable de signaler tout changement d'ordre familial (changement d'adresse, n° de téléphone privé ou professionnel, ...) ou relatif à l'enfant (régime, allergies...)

Quotient Familial	Semaines accueil de loisirs	Semaines séjours-courts
De 0 à 450 €	61,00 €	72,00 €
De 451 à 660 €	63,50 €	74,50 €
De 661 à 760 €	63,50 €	74,50 €
De 761 à 860 €	66,00 €	78,00 €
De 861 à 960 €	69,00 €	83,00 €
961 € et plus	71,00 €	85,00 €

7) RESPONSABILITÉ

a) En présence des parents

L'enfant est sous la responsabilité des parents à partir du moment où ceux-ci ne l'ont pas confié aux animateurs.

b) En l'absence des parents

La responsabilité du personnel est engagée sauf faits exceptionnels. Cependant celle des parents peut être mise en cause notamment en cas d'accident ou d'incident causé par l'enfant.

c) Détérioration

La responsabilité des parents peut être engagée après constatation des dégradations causées au matériel mis à disposition. Le montant des réparations ou le remplacement du matériel sera pris en charge par les parents ou leur assurance responsabilité civile.

Tout enfant non récupéré à 18h30 au plus tard, sera confié aux services sociaux.

8) EXCLUSION

La radiation peut être prononcée dans les cas suivants :

- Non-respect du règlement intérieur
- Non-respect des horaires de fermeture de la structure
- Insolence et non-respect à l'équipe d'animation
- Non-respect des autres enfants (bagarres, insultes...)
- Destruction et vol